



---

**Procès-verbal de la séance du 17 juin 2024**

---

**Présidence de la séance :**

M. Thomas Morisod, Vice-Président : du point no 1 au point no 12 de l'ordre du jour, puis  
M. Manuel Stern, Président : dès le point no 13.

---

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Approbation de l'ordre du jour
  3. Assermentations
  4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
  5. Communications du Bureau du Conseil
  6. Communications de la Municipalité
  7. Election du Président du Conseil pour l'année 2024/2025
  8. Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président pour l'année 2024/2025
  9. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président pour l'année 2024/2025
  10. Election de deux scrutateurs pour l'année 2024/2025
  11. Election de quatre scrutateurs suppléants pour l'année 2024/2025
  12. Préavis no 033/2021-2026 – Rapport de gestion et comptes 2023
  13. Préavis no 034/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 150'000.00 pour la révision du PACom, du PGA et de son règlement sur la police des constructions
  14. Préavis no 035/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis no 78/2016-2021 portant sur l'étude en vue de la rénovation de l'extension de l'école primaire
  15. Préavis no 036/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 500'000.00 en vue de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex
  16. Préavis no 037/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 265'000.00 pour le remplacement des luminaires et la télégestion de l'éclairage public
  17. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
  18. Propositions individuelles et divers.
-

En l'absence momentanée du Président Manuel Stern, le Vice-Président Thomas Morisod ouvre la séance à 18h35 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

## 1. Appel

Présents: 37

Excusés: 12

Absent: 1

Majorité: 19

## 2. Approbation de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

## 3. Assermentation

Pas d'assermentation.

## 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

## 5. Communications du Bureau du Conseil

Pas de communication.

## 6. Communications de la Municipalité

### Mme L. Kunz-Harris, Syndique

#### Personnel communal

M. Daniel Brunner, nouveau secrétaire municipal a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> mars dernier. Il a eu l'occasion de rencontrer tous les collaborateurs de tous les services.

M. Attilio Catenaro, chef de service bâtiments communaux et énergie a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Mme Sophie Morand, assistante administrative a terminé son contrat à durée déterminée le 31 mai dernier.

M. Ugo Pisinicca a repris ses fonctions d'assistant technique pour le service des extérieurs et nouvellement pour le service des bâtiments. Poste à 40% du 15 avril au 31 décembre 2024.

Ainsi, l'équipe de l'administration est à nouveau au complet.

M. Philippe RoCHAT, collaborateur de la voirie, a fait valoir son droit à la retraite et a quitté ses fonctions le 31 mai dernier.

#### Décharge des Tattes de Bogis

A reçu des demandes quant à la position de la Municipalité concernant la décharge des Tattes de Bogis. Pour l'instant, la commune n'a pas encore reçu le dossier officiel du canton.

### Mme E. Moser-Lehr, Municipale

#### Déchetterie

Une ressourcerie a été ouverte à l'essai à l'intérieur du hangar de la déchetterie. Une communication détaillée suivra prochainement.

### M. H. Mange, Municipal

#### Ludis

La Municipalité a rencontré l'entreprise OneGolf qui a annoncé le retrait d'un de leurs investisseurs au projet Ludis. Face à un projet réduit et essentiellement axé sur le golf, la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre avec ce partenaire pour le développement du site.

Une démarche participative sera organisée pour le futur développement de cette parcelle.

## **Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale**

### **Arbres à l'avenue de Bossey**

Après les divers abattages effectués, il est temps maintenant pour la replantation avec l'aide d'un expert pour le choix des essences.

### **Plantations d'été**

Les fleurs seront maintenues dans le village, néanmoins la Municipalité a décidé de planter des fleurs pérennes au lieu de fleurs annuelles. Ce changement permettra un gain écologique et économique.

### **Lisière de la forêt de Gachet**

Des interventions sont prévues pour enlever les ronces, branches et pierres situées le long de la lisière de Gachet. Une lisière étagée sera planifiée.

### **Bornes de recharge**

Les bornes sont installées au chemin des Chapelles. La mise en service est retardée car le premier opérateur s'est désisté, contrairement à ce qu'il avait promis. Un autre opérateur qui pratique les mêmes tarifs différenciés que les tarifs au parking de la Maison de commune devra être trouvé.

## **7. Election du Président du Conseil pour l'année 2024/2025**

M. B. Cintas, 2<sup>ème</sup> Vice – Président préside cette élection pour permettre à M. Th. Morisod de se présenter. Seul candidat, il est élu tacitement.

## **8. Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président pour l'année 2024/2025**

M. Th. Morisod reprend la présidence de la séance. Seul candidat, M. M. Stern est élu tacitement

## **9. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président pour l'année 2024/2025**

Seul candidat, M. B. Cintas est élu tacitement.

## **10. Election de deux scrutateurs pour l'année 2024/2025**

Seuls candidats, sont élus tacitement Mme C. Muller et M. S. Camilo.

## **11. Election de quatre scrutateurs suppléants pour l'année 2024/2025**

Seuls candidats, sont élus tacitement Mmes L. Farine et N. Quiblier Frei et MM. A. Favero et A. Süess.

## **12. Préavis no 033/2021-2026 – Rapport de gestion et comptes 2023**

M. L. Kilchherr présente le préavis municipal et lit les conclusions.

*La présentation est disponible sur demande.*

M. Ch. Dutruy lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée et il passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Arrivée de M. Manuel Stern qui reprend la présidence de la séance. Il présente ses excuses quant à son arrivée tardive.

## **13. Préavis no 034/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 150'000.00 pour la révision du PACom, du PGA et de son règlement sur la police des constructions**

Mme L. Kunz-Harris présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et il passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**14. Préavis no 035/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis no 78/2016-2021 portant sur l'étude en vue de la rénovation de l'extension de l'école primaire**

M. H. Mange présente le préavis municipal.

Pour la suite de la rénovation de ce bâtiment qui présente des problèmes de structures, il ajoute que nous devons nous attendre à un préavis onéreux. Il est alors crucial de faire le bon choix du revêtement pour ne pas partir dans un budget trop important.

Puis il lit les conclusions du préavis.

M. G. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée, puis il passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**15. Préavis no 036/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 500'000.00 en vue de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès du port de Founex**

M. H. Mange présente en détail le préavis municipal et lit les conclusions.

Mme F. Wargnier lit les recommandations et les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. S. Vaucher, rapporteur de la commission des infrastructures et de la mobilité, fait lecture intégrale du rapport de commission, celui-ci n'étant pas encore disponible lors de l'envoi des documents.

*Ce rapport est disponible sur le site internet de la commune [www.founex.ch](http://www.founex.ch) / Conseil communal / document des séances / préavis no 036/2021-2026.*

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. S. Moser : est membre de la commission technique infrastructures et de la mobilité. Il était présent lors de la présentation du préavis par la Municipalité, mais n'a pas pu siéger aux séances de commissions par la suite.

Il comprend la remarque quant au mélange de l'urgence et de l'opportunité. Toutefois, comme le terrain sera très fortement remanié entre les canalisations, les fondations et tous les travaux à faire, une remise en état sera à faire de toute façon et entre une dalle ou un enrobé le surcoût est relativement modeste. Ce dallage entre également dans le calcul de la semelle. On lui a également assuré que cette dalle ne poserait aucun problème dans le futur pour un projet à cet endroit.

Il est mentionné un dallage plat, mais recommande un dallage avec une pente pour gérer l'écoulement de l'eau.

M. Ph. Magnenat : 1) le vieux système VacuFlow, qui aurait dû être désaffecté après les travaux de la route, est-il maintenant hors service ? Devons-nous en tenir compte ? Qui paie actuellement son entretien ?

2) La surface de la dalle est-elle censée servir de fondation à un futur club house ? Y-a-t-il un projet concret ? Si ce n'est pas le cas, ne sera-t-elle pas au mauvais endroit ou trop petite pour un futur développement ?

M. Y. Le Mercier, chef de service : explique le préavis technique et l'intérêt de la dalle à l'aide du plan. La dalle est dimensionnée de telle manière pour renforcer et maintenir le mur et pour rendre cohérent toutes les interventions futures. Si nous enlevons la dalle, les fondations seront plus importantes en injectant plus de béton, donc plus d'investissements.

Concernant l'évacuation des eaux usées, actuellement il y a une fosse plastique provisoire sans système d'alarme avec le risque d'écoulement des eaux usées au lac. Un raccord est prévu dans le dallage et si nous ne le prévoyons pas ainsi, il faudra casser dans le futur pour se raccorder dessus.

Concernant le développement futur et un club house, la décision est politique, le projet initial est considéré comme trop ambitieux et la zone est laissée libre pour le moment.

Concernant le VacuFlow, il est en cours d'abandon, mais encore en fonction car un propriétaire est en tractation avec les SITSE pour effectuer le changement.

Mme Ch. von Wattenwyl : l'unique propriétaire de la parcelle non raccordée assume les coûts et les SITSE ne paient plus rien.

Mme F. Wargnier : ne doute pas de l'utilité de la dalle pour la sécurité mais en termes d'utilité nautique, ainsi que pour les écoles, cette dalle ne se sert à rien.

Elle espère que le CNF et les plongeurs pourront remettre leurs containers quand les travaux seront terminés. Elle profite de dire merci pour l'installation des toilettes, même si ce ne sont que des toilettes cabines mobiles.

M. Y. Le Mercier : oui, tous les équipements actuels pourront être remis.

M. L. Deblue : du côté Genève, le futur mur remplacera-t-il aussi le mur du voisin ?

M. Y. Le Mercier : oui, jusqu'au portail d'accès de la parcelle voisine, en limite de propriété.

M. B. Cintas : remercie d'avoir pris l'initiative de sécuriser ce site. Il attire l'attention sur les semelles figurant sur le plan en bas du mur qui étaient censées être au niveau de la dalle du bâtiment, sur laquelle s'ajoutait l'isolation et la chappe. Ces semelles étaient donc prévues 40cm en dessous du niveau du terrain contigu utilisé pour stocker les bateaux, ainsi qu'en dessous du niveau du terreplein et de la petite plage en caillou. Il y aura donc un problème de gestion des niveaux pour rendre utilisable de manière efficace cet accès pour les bateaux ou autres utilisateurs. Il reste encore pas mal de chose à étudier, dont la pente et le dénivelé.

Il termine par dire qu'il souhaite que les déménagement et réaménagement pour le CNF et pour le club des plongeurs puissent se faire dans les meilleures conditions possibles.

M. Ph. Farine : a été positivement impressionné par le rapport de la commission des infrastructures et de la mobilité qui demande de scinder en deux ce préavis. Nous assistons à un débat d'experts. Si nous devons parer uniquement à l'urgence, avec la nécessité de renforcer ce mur privé du soutien de la dalle, quel est le coût de l'urgence et celui de l'esthétique ?

M. Y. Le Mercier : n'a pas les chiffres et les données à l'instant pour lui permettre de répondre, cela demande une analyse, mais il estime que la solution des pieux coûterait environ CHF 25'000.00 de moins, en n'oubliant pas que les semelles seraient alors plus importantes.

M. Ph. Farine : la solution des pieux lui semble provisoire. Nous parlons ici de sécuriser un lieu.

M. Y. Le Mercier : les pieux ne sont pas une solution provisoire, mais définitive. Beaucoup de bâtiments sont construits sur des pieux.

M. W. Wargnier : qu'en est-il du projet du clubhouse ?

Mme L. Kunz-Harris : le projet historique ne sera pas continué, la vision a changé. La Municipalité mène une réflexion et travaille sur plusieurs options, mais n'a pas retenu de projet à ce jour.

M. Ph. Schirato : nous sommes dans un cas d'école ce soir ! Quand on initie un projet et qu'on tergiverse plusieurs années, cela finit toujours par coûter beaucoup plus cher !

Mme N. Quiblier Frei: revient sur ce qu'a dit Mme le syndic. La commission des infrastructures a demandé à la Municipalité si des éléments du préavis initial no 63 (études d'un bâtiment, de places de parc, dont handicapé, et beaucoup d'autres choses) pourraient être utilisés par la suite ou s'ils seraient empêchés par ce préavis présenté ce soir. Cette demande n'a pas reçu des réponses qui permettent de comprendre le futur développement de cette zone.

Les membres de la commission ont beaucoup discuté de cela entre eux. Nous allons effectuer des travaux qui par la suite vont empêcher d'autres travaux ce qui augmentera les coûts si nous devions casser un mur.

La commission souhaite que la Municipalité mène une réflexion pour valoriser cette magnifique zone qui est depuis plus de cinq ans sous la forme d'un chantier. Cela ne donne pas envie aux parents d'inscrire leurs enfants au club et à l'école de voile ! Le travail du club est très professionnel, mais l'aspect de la zone ne le soutient pas.

De plus, nous avons tous le droit, même les non-navigants, à un magnifique port ! Nous avons la chance d'avoir l'emplacement pour le faire !

En conclusion, Mme Quiblier Frei demande à la Municipalité de présenter quelque chose à ce propos pour la séance du mois de septembre prochain.

Mme L. Kunz-Harris : les travaux présentés ce soir n'empêcheront pas la construction d'un bâtiment à l'avenir si nous voudrions le mettre à cet endroit-là. Uniquement le haut du mur devra être détruit.

M. Y. Le Mercier : effectivement, seul le haut du mur qui sert de retenue en cas de mauvaise manœuvre d'un véhicule devra être détruit à certain endroit si nous devons avoir un accès sur le haut du toit d'un bâtiment.

Mme L. Kunz-Harris : la réflexion est continue avec la Municipalité et les chefs de service sur les projets que nous souhaitons mettre en avant et elle peut confirmer que le port est au centre de ces discussions.

M. B. Cintas : nous parlons d'un bâtiment pour le CNF, mais il rappelle que ce bâtiment sera pour toutes les associations du lac. Il sera également disponible pour d'autres groupes ou associations locales hors saison grâce à ses aménagements, dont une salle de réunion et de réception.

M. le Président interrompt la séance à 20h30 pour permettre aux groupes de discuter de l'amendement proposé dans le rapport de la commission des infrastructures et de la mobilité.

La séance reprend à 20h45 et M. le Président passe au vote de l'amendement qui propose uniquement les travaux urgents pour un montant de CHF 400'000.00.

Cet amendement est refusé par 16 non, 13 oui et 7 abstentions.

Il passe ensuite au vote du préavis tel que présenté par la Municipalité. Ce préavis est accepté à la majorité par 17 oui et 8 non.

## **16. Préavis no 037/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 265'000.00 pour le remplacement des luminaires et la télégestion de l'éclairage public**

Mme Ch. von Wattenwyl présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. F Girardin lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Ph. Magnenat lit les conclusions du rapport de la commission de l'énergie.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. M. Divia : Est-ce seulement la nouvelle partie du parc va être en télégestion ? Existe-t-il déjà un système de télégestion ailleurs et le cas échéant, y-aura-t-il alors deux systèmes ?

Mme Ch. von Wattenwyl : nous n'avons pas encore un système en télégestion, ni sur les LED actuelles. Au fur et à mesure des pannes, le changement s'effectuera et nous auront à terme le tout en un seul système.

M. Ph. Magnenat : afin d'éviter une mauvaise interprétation, il souligne que l'intensité de l'éclairage ne pourra pas être réglée.

La parole n'est plus demandée, M. le Président M. Stern passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

## **17. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)**

SITSE: M. M. Divia résume la séance du 14 mars dernier. 3 préavis sont votés concernant la maintenance des équipements et le remplacement de deux conduites d'eau.

SITSE : Mme N. Ranieri résume la séance du 6 juin dernier. 5 préavis sont votés concernant les comptes 2023, l'entretien et le remplacement de conduites ou de collecteurs, ainsi qu'un soutien financier d'un projet social lié à l'accès à l'eau.

*Ces préavis sont disponibles sur le site internet des SITSE sous documents utiles / conseil intercommunal.*

APEJ : Mme A. Cacioppo résume la séance du 7 mai dernier concernant les comptes 2023 et le règlement d'un accueil de vacances.

ORPC : M. Th. Morisod résume la séance du 27 mars dernier concernant les comptes 2023 et la réfection des toits de la caserne à Prangins.

SIED: M. E. Camilo résume la séance du 14 mai dernier concernant les chiffres et statistiques des déchets collectés sur le site de la déchetterie en 2023.

*Les rapports ou présentations sont disponibles sur demande.*

## **18. Propositions individuelles et divers.**

M. S. Vaucher : revient sur la votation en mai 2023 du préavis no 21 concernant la modification du règlement du conseil. Il souhaite partager son ressenti et sa frustration quant à la rédaction d'un seul préavis par la Municipalité alors que deux motions avaient été déposées. Il aurait voté différemment si deux préavis avaient été présentés. Il rappelle également qu'un membre de la commission ad'hoc n'a pas pu siéger et s'exprimer par oubli de le convoquer à la séance de commission.

Pour analyser le déroulement de cette procédure, il a fait récemment appel à la juriste du canton. Celle-ci confirme qu'il n'y a pas de vice de forme.

Il rappelle l'importance de nommer correctement les documents (motion, amendement ou proposition) et l'importance de s'exprimer lors des débats et même de demander un arrêt de séance pour pouvoir en discuter en groupe, et d'utiliser son droit de recours dans un délai de 30 jours si nécessaire.

Il demande au président s'il serait alors possible d'inviter le canton à venir présenter aux conseillers les différents droits d'initiative et de proposition, tels que le postulat, la motion ou l'amendement.

M. Ph. Schirato : quand est-ce que la nouvelle norme comptable MCH2 sera-elle appliquée à Founex ?

M. L. Kilchherr : en 2027.

M. Ph. Schirato : a lu dans le journal que certaines communes ont décidé de ne pas payer la facture sociale du canton, mais pas Founex. Notre commune est-elle toujours membre du groupe des communes qui recourent contre la facture sociale ? Quelle est la position de la Municipalité ?

M. L. Kilchherr : oui Founex est toujours membre de ce groupe, mais n'a pas suivi l'action de ne pas payer la facture, ce n'est pas un bon exemple pour les citoyens et les contribuables.

M. Th. Morisod : revient sur l'annonce de ne pas poursuivre avec le projet Ludis. Il invite la Municipalité à consulter la population pour le développement de cette parcelle.

Mme A. Cacioppo : annonce la table ronde du FIL pour parler des sports qui aura lieu samedi prochain. Cet événement est ouvert à toutes et tous.

M. M. Stern : réitère ses excuses quant à son arrivée tardive ce soir.

A la suite des débats animés du 11 mars dernier concernant la répartition des sièges dans les commissions, il informe que les chefs de groupe, ainsi que le vice-président, le président de la commission des finances et lui-même, se sont rencontrés pour en débattre. A l'issue de cette rencontre, un résumé a été fait, qui a certainement été relayé dans les groupes. Dorénavant les représentants des groupes et le bureau du Conseil travailleront ensemble à chaque fois qu'une réorganisation de commission s'avèrera nécessaire en veillant au respect du règlement du Conseil et de la Loi sur les communes.

Pour terminer, il remercie les scrutateurs pour leur disponibilité lors des séances et lors des votations. Il remercie également la secrétaire du conseil, ainsi que le Vice-Président qui a officié cette année tel un co-président.

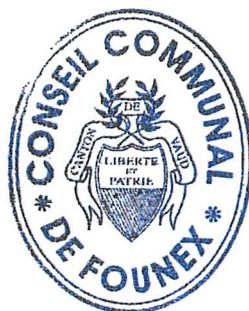
La parole n'est plus demandée et les points à l'ordre du jour sont épuisés, la séance est levée à 21h35.

Founex, le 22 juin 2024.

Le Président

Manuel Stern

Le Vice-Président



Thomas Morisod

La Secrétaire

Carole Jeanclaude